



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand  
pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## Epreuves de Dessin à vue et d'ornement et Dessin de lettre

*Note à transmettre aux personnes chargées de l'organisation et de la surveillance*

- Il est impératif que les deux sujets cités ci-dessus soient distribués en même temps aux candidats.

Il est toutefois nécessaire de leur signaler que :

- le temps officiellement alloué à chaque épreuve est de :
- **3 heures pour l'épreuve de dessin à vue et d'ornement**
- **1 heure pour l'épreuve de calligraphie.**
- L'élève informé de la durée attribuée à chaque épreuve pourra cependant gérer son temps comme bon lui semble.

**C.A.P. & Mention complémentaire : Graveur sur Pierre**

Note aux surveillants

Session 2012

page 1/ 1